

AMNESTY INTERNATIONAL

DECLARATION PUBLIQUE

AI Index: AFR 14/8092/2018

19 mars 2018

Amnesty International appelle le Bénin à mettre en place la Commission Béninoise des Droits de l'Homme et à prendre des mesures pour respecter les droits humains

Le Conseil des Droits de l'Homme adopte le rapport final de l'Examen Périodique Universel du Bénin

Amnesty International se réjouit des engagements pris par le Bénin lors de son examen, notamment en ce qui concerne la mise en place imminente de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme avec les moyens financiers et toute l'autonomie requis pour garantir son indépendance.¹ Amnesty International demeure convaincue qu'une commission nationale des droits humains forte et un investissement dans l'éducation pour les droits humains sont essentiels pour le progrès vers un meilleur respect des droits de l'homme au Bénin.

Amnesty International salue la décision du gouvernement béninois visant à commuer la peine des 14 hommes qui étaient dans le couloir de la mort à la prison d'Akpro-Misséré.² L'organisation reste néanmoins préoccupée par la décision du Bénin de rejeter sept recommandations parmi lesquelles figurent celles concernant la lutte contre les détentions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, l'usage excessif de la force, les suspensions arbitraires d'organes de presse et des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des « enfants sorciers ». ³ Elle encourage les autorités du Bénin à revoir leur position sur lesdites recommandations.

Amnesty International demande au gouvernement de garantir la liberté d'expression au Bénin et de prendre des mesures visant à protéger les journalistes et des défenseurs des droits humains, notamment en adoptant une loi spécifique pour leur protection et en s'assurant qu'ils ne fassent pas l'objet d'arrestations arbitraires et de recours excessif et arbitraire à la force par les forces de sécurité, en particulier lors des manifestations pacifiques.

Complément d'information

Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté le rapport final de l'Examen Périodique Universel du Bénin le 19 Mars 2018 au cours de sa 37e session. Avant l'adoption dudit rapport, Amnesty International a prononcé une déclaration orale.

Document public

Secrétariat International, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, UK

www.amnesty.org

¹ A/HRC/37/10, recommandations 118.13-28 (Bangladesh, Côte d'Ivoire, France, Guatemala, Georgie, Allemagne, Irak, Népal, Nétherlande, République de Korée, Moldavie, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Afrique du Sud, Ukraine).

² A/HRC/37/10, recommandations 118.54-118.60 (Ukraine, Canada, République Centrafricaine, France, Saint Siège, Irlande, Namibie). Toutes ces recommandations ont été acceptées par le Bénin.

³ A/HRC/37/10, recommandations 119.1 (Italie), 119.3 (Irlande), 119.6 (Honduras)
